

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [carolanne plante](#)

<https://www.cadre21.org/membres/76448aa5f6eafd00732f970a>

Date d'obtention : 2022-03-31 14:41:34

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens qu'il est important de suivre les étapes de l'aide-mémoire afin d'assurer les meilleures interventions possibles. Les bonnes pratiques sont nécessaires.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle va me sécuriser puisque je vais être en mesure de suivre les étapes réelles afin de donner les interventions efficaces pour protéger les élèves.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De ne pas sauter aux conclusions rapidement. Le protocole est clair et cela m'amène à faire attention et être vigilante.

De suivre les étapes et de contacter le service de police lorsque nécessaire. Ce sera toujours une source de référence en cas de doute.